

Portrait social

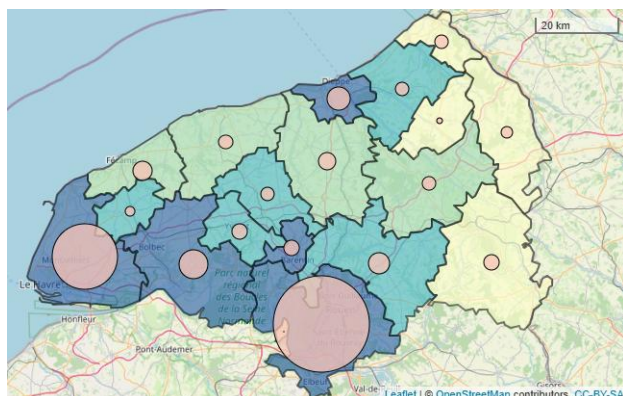
Caf de la Seine-Maritime - 2025



En Seine-Maritime, **636 000** habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 50,5% de la population totale.

Comme le montre la carte ci-dessous, dans le département ce taux varie beaucoup selon les intercommunalités : de 33,8 à 54%. Les intercommunalités de l'est affichent un taux faible tandis que celles du sud, plus densément peuplées, sont habitées par des populations qui sont plus souvent allocataires de la Caf de Seine-Maritime.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf :



Sources : Caf 30/06/2024 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire. Insee RP 01/01/2022/

Par comparaison avec des départements de taille similaire hors Ile-de-France, la Seine-Maritime possède un taux de couverture plus élevé que l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et l'Isère, mais moins élevé que l'Hérault et le Pas-de-Calais.

Un taux de couverture inchangé dans le temps

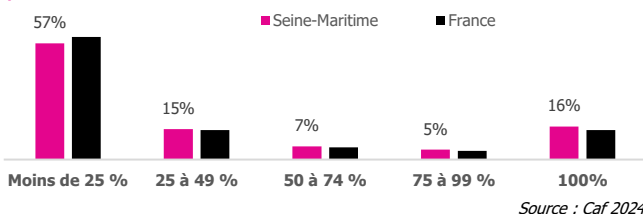
Depuis près de 10 ans, le taux de couverture est resté inchangé en Seine-Maritime à 50/51%, sauf en 2020 et 2021 où il s'est établi à 53% à cause de la crise sanitaire qui a augmenté la proportion des personnes précaires et aussi parce que, durant cette période, les mesures institutionnelles ont permis des maintiens du droit au-delà des termes théoriquement appliqués.

14 500 étudiants basés en Seine-Maritime bénéficient d'une aide de la Caf, soit la même proportion qu'au niveau national : environ 5% de la population estudiantine est allocataire de la Caf.

16% des foyers totalement dépendants de la Caf

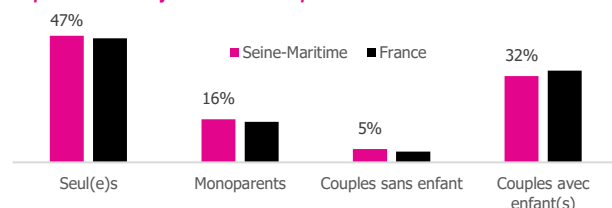
Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et la réduction des inégalités de revenu : 16% des allocataires voient la totalité de leurs ressources financières composées de prestations sociales de la Caf, légèrement au-dessus de la moyenne nationale. Chez 57% des foyers allocataires, les prestations perçues comptent pour moins du quart du revenu disponible.

Répartition des foyers allocataires selon leur taux de dépendance aux prestations sociales :



Presqu'1 allocataire sur 2 vit seul

Répartition des foyers allocataires par situation familiale :



Source : Caf 2024

Aux cours des années 2010, la part des personnes seules a progressé et celles des couples avec enfant(s) a baissé. A cette époque, les monoparents représentaient déjà 15 à 16% des familles. Depuis la crise sanitaire, toutes ces proportions n'évoluent plus.

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf de la Seine-Maritime



Petite
enfance



Enfance et
parentalité



Logement et
cadre de vie



Solidarité
et insertion



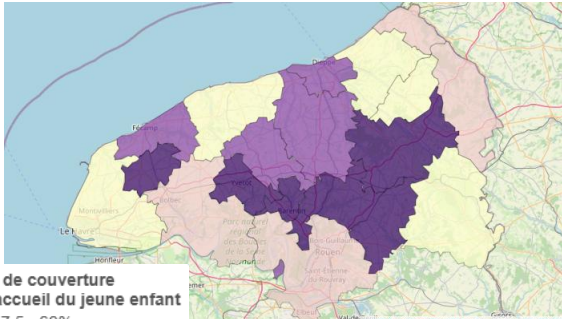
Zoom
EAJE



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2022 :



Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant

47.5 - 62%
62 - 66.7%
66.7 - 71.7%
71.7 - 79.6%

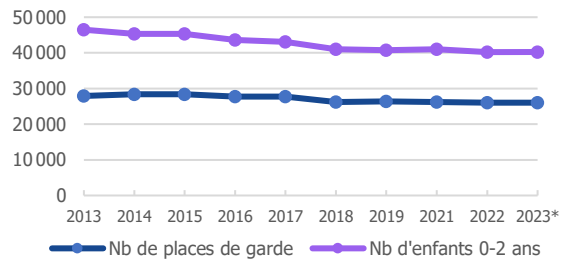
Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Chaf, Acoess, Drees, Msa 2022 © IGN ® Geofila 2.0.2022

La Caf de Seine-Maritime soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

En 2022, 26 000 places sont disponibles pour accueillir un jeune enfant avant son entrée en maternelle. La Seine-Maritime, avec 64,7 places offertes pour 100 enfants, se classe au-dessus de la moyenne nationale (60,3) mais en-dessous du niveau régional (66,9).

Prépondérants sur le département, les assistants maternels proposent 17 700 places, soit 68% de l'ensemble de l'offre (52,2 % au niveau national et 70% en région).

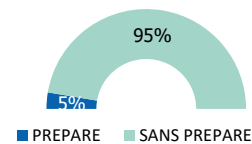
Garde du jeune enfant : évolution de l'offre et de la demande depuis 2013 :



*Dernière donnée disponible – Diffusée lors de la rédaction de ce document

En 10 ans, le nombre d'enfants en âge d'être gardés recule plus rapidement (-13,5%) que le nombre total de places de garde (-6,6%), ce qui contribue, mécaniquement, à améliorer le taux de couverture (de 60 à 64,7%).

Enfants couverts par la prestation PreParE



Source : Caf 2024

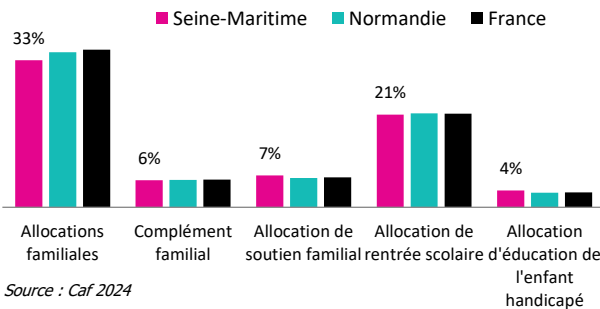
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : 1 930 enfants ont des parents qui la perçoivent, soit 6% du total.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants

Proportion de foyers allocataires concernés par ces grandes familles de prestation :



Source : Caf 2024

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants. Parmi le bouquet de prestations dévolues à l'enfance et à la parentalité, seules les allocations familiales concernent, proportionnellement, un peu moins les allocataires de Seine-Maritime qu'en moyennes régionale et nationale.

La Caf est également un acteur de soutien à la parentalité en accompagnant et en finançant des démarches locales : 61 communes portent une action Reaap; 47 Clas; 27 Laep; 2 porteurs de Médiation familiale.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Laep : Lieux d'accueil enfants-parents

Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

La Seine-Maritime reste sous-équipée, en comparaison avec la moyenne nationale, en structures Laep : 2,1 pour 10 000 parents avec enfant(s) contre 2,9 à l'échelle nationale. Il en manque une dizaine en Seine-Maritime pour rattraper la moyenne nationale.

Nombre de Laep pour 10 000 parents avec enfant(s) :



Source : Caf 2024

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_epci/table/?disjunctive.annee

Sources : Caf 2023

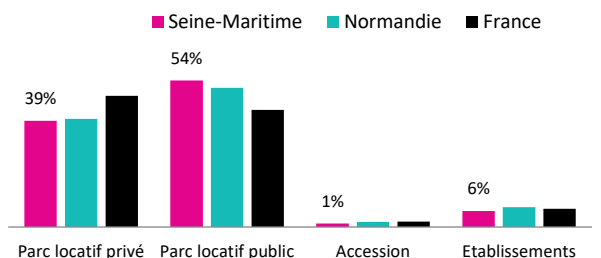


Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement

Au mois de juin 2024, 126 300 foyers seinomarins reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente plus de 240 000 personnes, soit environ 19% du total des habitants, 3 points au-dessus de la moyenne nationale et au-dessus de tous les départements de comparaison à l'exception de l'Hérault et de la Haute-Garonne.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2024

Le département se démarque également par son très fort taux de bénéficiaires d'une aide dans le parc locatif public (54% contre 43% en France).

Montants moyens mensuels d'aide au logement selon la structure du parc :

	Seine-Maritime	Normandie	France
Parc locatif privé	228 €	224 €	238 €
Parc locatif public	214 €	204 €	220 €
Accédants	178 €	168 €	183 €
Etablissements	195 €	198 €	211 €

Source : Caf 2024

Quelque soit le type de logement, les montants moyens de l'aide au logement (AL) versée chaque mois par la Caf sont inférieurs en Seine-Maritime à la moyenne nationale. Les écarts vont de -6 à -16 € par mois, soit une différence de 2 à 8%. La majorité des allocataires concernés par une AL vivent dans le parc locatif privé (4,2% d'écart entre l'aide locale et la moyenne nationale) ou dans le parc locatif public (2,7% d'écart).



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la Branche Famille est partie prenante de façon constante. En Seine-Maritime, cette mission se traduit par le versement de :

- l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) à 31 300 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles. 64 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein (59 % au niveau national).
- le Revenu de Solidarité Active (RSA) à 39 000 foyers, soit 14% du total des allocataires (1 point au-dessus de la moyenne nationale) ;
- la Prime d'Activité à 90 500 travailleurs modestes pour soutenir le pouvoir d'achat tout en visant le maintien dans l'emploi.

Le RSA en
Seine-
Maritime :

39 000
BÉNÉFICIAIRES
(-3,7 % en 10 ans)

22 %

ONT MOINS DE 30 ANS

54 %

SONT DES PERSONNES ISOLÉES

13 %

SONT DES FAMILLES BÉNÉFICIAIRES
DE LA MAJORATION ISOLEMENT*

En Seine-Maritime, 95 000 foyers allocataires sont classés sous le seuil des bas revenus**. Dans ces foyers précaires vivent 91 000 enfants.

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

** Un foyer allocataire est classé sous le seuil des bas revenus lorsque le total de ses ressources mensuelles (revenus + prestations sociales) est inférieur, avant impôt, à 1307 € par unité de consommation.

POUR ALLER PLUS LOIN
<https://data.caf.fr/pages/accueil-ods/>



ZOOM AVVC

Aide d'urgence pour les Victimes
de Violences Conjugales

678 personnes ont perçu l'Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales (AVVC) en Seine-Maritime entre décembre 2023 et novembre 2024. Elles ont été 35 085 sur la France entière.

82 % des bénéficiaires de l'AVVC vivent en milieu urbain (76 % au niveau national).

Sur la période, le montant total versé pour cette aide dans le département s'élève à 638 000 €, soit un montant moyen par bénéficiaire de 941 € (890 € en moyenne nationale).

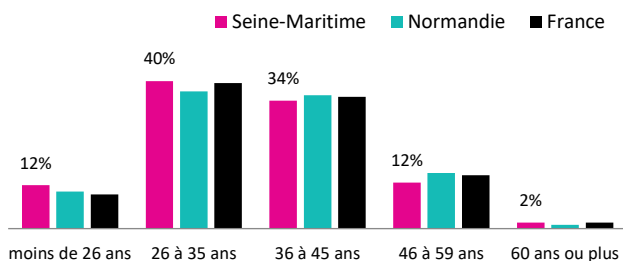
Une nouvelle aide existe, pour les victimes de violences conjugales, depuis le 1er décembre 2023. L'expression « violences conjugales » désigne l'ensemble des violences (physiques, psychologiques ou économiques) commises au sein du couple par l'un des deux conjoints, y compris lorsque les deux personnes ne cohabitent pas et y compris lorsqu'elles ne forment plus un couple.

Les violences intrafamiliales non conjugales n'entrent pas dans le périmètre de l'AVVC.

La violence doit être attestée par la présentation d'un dépôt de plainte, d'un signalement adressé au procureur de la République ou d'une ordonnance de protection délivrée par le Juge aux affaires familiales.

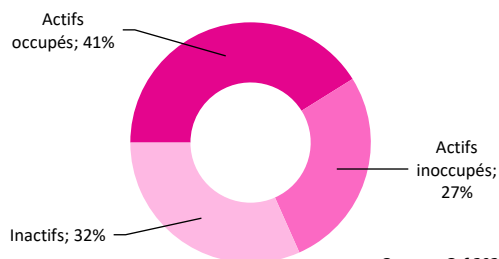
Cette aide ne peut être versée qu'une fois par période de douze mois pour un même auteur des faits, ainsi au bout d'un an, la victime peut demander à nouveau l'aide. Le montant de la prestation dépend de la présence et du nombre d'enfants à charge et de la situation financière du bénéficiaire.

Âge des bénéficiaires de l'AVVC et composition familiale



Source : Caf 2024

Activité des bénéficiaires de l'AVVC



Source : Caf 2024

Les ¾ des bénéficiaires seinomarins ont entre 26 et 45 ans. 77 % ont un ou plusieurs enfants, soit 7 points de plus qu'au niveau national.

La répartition des bénéficiaires par niveau d'activité est relativement homogène, avec tout de même une légère surreprésentation des actifs avec emploi.

Mais à l'échelle nationale, cette proportion des actifs avec emploi parmi les bénéficiaires de l'AVVC est plus importante qu'en Seine-Maritime (45% contre 41%).

Précarité et minima sociaux : proportion des bénéficiaires de l'AVVC qui..

	...perçoivent le RSA ou l'AAH	...perçoivent la Prime d'activité	...sont sous le 'seuil de bas revenus'
Seine-Maritime	44 %	36 %	58 %
Normandie	38 %	38 %	57 %
France	37 %	35 %	57 %

Source : Caf 2024

La Seine-Maritime affiche une forte surreprésentation des bénéficiaires du RSA ou de l'AAH parmi les bénéficiaires de l'AVVC (44% contre 37% à l'échelle nationale).

A l'inverse, toucher la Prime d'activité ou être sous le « seuil des bas revenus » ne constitue pas un marqueur local concernant l'AVVC par rapport aux moyennes nationales.